



Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés asbl

vivre travailler et décider ensemble



## Revendications de l'ASTI en vue des élections législatives d'octobre 2023

### IMMIGRATION

#### Mise en place d'une procédure de régularisation pour les personnes en situation administrative de séjour irrégulier, déjà présentes au Luxembourg

Nous entendons par régularisation, la mise en situation administrative légale de personnes ressortissantes de pays tiers, se trouvant sans autorisation de séjour valable sur le territoire du Luxembourg, depuis une période déterminée, qu'elles soient majeures ou mineures.

**Nous préconisons** la mise en place d'un programme de régularisation sur une période limitée dans le temps. **Dans le contexte actuel de crise, cette mesure devrait être mise en œuvre prioritairement.**

#### Modification de la loi sur l'immigration

L'expérience de terrain de l'ASTI nous démontre le besoin de procéder à des modifications profondes de la loi sur l'immigration, notamment afin de limiter le plus possible les situations de non-droit et d'éviter ainsi à l'avenir le recours à des régularisations exceptionnelles.

**Nous préconisons** l'ouverture de voies légales pour tous les migrants, par exemple, par la création d'un visa pour recherche de travail.

**Nous préconisons** la fin de la préférence communautaire, ainsi que l'abolition du test du marché du travail pour tous les migrants, comme c'est déjà le cas pour les travailleurs hautement qualifiés. Le demande d'une autorisation de séjour devrait pouvoir être faite au Luxembourg et non pas seulement à partir du pays d'origine, avant de venir au Luxembourg.

### ASILE

#### Réformer l'accueil et les procédures imposées aux demandeurs de protection internationale et temporaire

Par rapport au nombre de résidents, le Luxembourg est un des pays européens qui accueille le plus grand nombre de demandeurs de protection internationale. L'effort d'accueil étant louable, il peut donner néanmoins lieu à des améliorations, ceci surtout en matière de procédures et d'intégration.

**Nous préconisons** la création d'un guichet unique permanent pour tous les demandeurs de protection internationale, en s'inspirant de l'expérience faite avec les demandeurs de protection temporaire venus d'Ukraine. La présence dans un même espace de toutes les institutions impliquées dans l'accueil et les procédures serait une plus-value pour les demandeurs et pour l'État.

---

#### ASTI

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000



## Travailler l'intégration des demandeurs de protection internationale et temporaire

Les autorités se plaignent souvent du fait que les structures d'accueil soient occupées, en grande partie, par des bénéficiaires de protection internationale qui devraient pouvoir vivre en dehors de ces structures, comme n'importe quel résident luxembourgeois. Au-delà de la situation du marché du logement, qui empêche une bonne partie de cette population d'accéder à des logements adaptés et de la discrimination qui affecte une partie des réfugiés, la question de l'autonomisation est centrale à cette problématique.

**Nous préconisons** la mise en place, une fois pour toutes, du PIA (Parcours d'intégration accompagné) dans toutes ses étapes, en commençant par un screening des compétences du demandeur, à réaliser immédiatement à partir du moment de l'enregistrement de la demande de protection.

### En finir avec le règlement dit «Dublin »

Le système de responsabilité d'un État membre de l'UE pour l'examen d'une demande de protection internationale doit être revu en profondeur. Comme nous ont démontré les relocalisations exceptionnelles de réfugiés proposées par la Commission européenne, le système Dublin met sous pression les pays de frontière extérieure de l'Union européenne.

**Nous préconisons** l'abandon du système « Dublin », en faisant prévaloir le principe que la demande de protection doit être examinée dans le pays de choix du demandeur.

En attendant, **nous préconisons** l'application systématique par le Luxembourg de l'article 17 du règlement dit « Dublin », qui permet à « chaque État membre [de] décider d'examiner une demande de protection internationale qui lui est présentée par un ressortissant de pays tiers ou un apatride, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu des critères fixés » par le règlement en question.

## VIVRE ENSEMBLE

### Le droit de vote pour tous les résidents

Indépendamment des résultats du référendum de 2015 sur l'octroi, sous certaines conditions, du droit de vote législatif aux résidents non-Luxembourgeois, la question de la prise en compte des intérêts et besoins de toute la population reste une question fondamentale en matière de qualité de notre démocratie.

**Nous préconisons** le droit de vote législatif pour tous les résidents.

En attendant, **nous préconisons** la création d'une instance de consultation des résidents non-Luxembourgeois, avec des compétences semblables à celles des chambres professionnelles.

---

#### ASTI

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000



## Ouvrir le congé bénévolat à d'autres domaines

Le congé bénévolat existe actuellement au Luxembourg pour les domaines de la coopération au développement, de la jeunesse, du sport et des services de secours. Dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des étrangers rien n'est prévu, alors que c'est dans ce domaine que le bénévolat s'est clairement le plus développé ces dernières années.

**Nous préconisons** l'élargissement du congé de bénévolat à ce domaine et l'adaptation du cadre légal à la réalité du bénévolat d'aujourd'hui.

## Élargir le congé linguistique aux langues française et allemande

Tous les partis politiques vantent les mérites et les avantages du multilinguisme au Luxembourg. Dans la pratique, le seul dispositif existant pour apprendre une langue au Luxembourg pendant le temps de travail est limité à la langue luxembourgeoise.

**Nous préconisons**, compte tenu des besoins et exigences du marché de travail, l'élargissement du congé linguistique aux deux autres langues du pays : le français et l'allemand

## Créer un observatoire du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme

Comme les récentes études le démontrent, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sont bien présents dans la société luxembourgeoise. D'un autre côté, les données existantes sur ces phénomènes manquent à tous les niveaux.

**Nous préconisons** la création d'un Observatoire des phénomènes racistes, xénophobes et antisémites, organisme de veille et de communication, indépendant et doté de moyens matériels et humains correspondant à l'importance de l'enjeu.

## Créer une Chambre des Citoyens

La composition de la Chambre des Députés ne reflète plus la composition socio-démographique de la population du pays et, moins encore, la dimension des travailleurs frontaliers desquels notre économie dépend en large partie. Il est nécessaire de prendre en compte dans le travail législatif les aspirations, besoins et intérêts de toutes les composantes de la population résidente, ainsi que des frontaliers.

**Nous préconisons** la création d'une Chambre des Citoyens, attachée à la Chambre des Députés, pour alimenter les travaux législatifs parlementaires avec des réflexions et propositions concrètes.

**Octobre 2022**

---

### ASTI

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000